

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents ou représentés : 17

Date de la convocation :  
14 février 2025

L'An deux mille vingt-cinq,  
le 10 mars à 10 heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes des Deux Rives dûment convoqué, en session ordinaire, en date du 10 mars 2025, s'est réuni dans la salle du Conseil sous la Présidence de Monsieur ZANIN Daniel, en l'absence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président, empêché.

### **2025-D-7-1-1-02 Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2025 - CIAS**

#### **Présents :**

Madame BARDOLS Geneviève, Monsieur BONGIOVANNI Gérard, Monsieur CRISTIN Robert, Monsieur DINIZ-DUPRAT Jean Luc, Madame DUBURC Sylvie, Madame DUCASSE Marie-Noëlle, Madame DUJAY-BLARET Janine, Monsieur DUPUY Jean, Madame ESCUDÉ Vanessa, Madame GAILLARD Elisabeth, Madame MALOSSE Sylvie, Monsieur MARCHIOL Lido, Monsieur MÉRIEL Guy, Madame VRECH Régine, Monsieur ZANIN Daniel,

#### **Procurations :**

Madame BOUSSIÉ Anne-Marie à Monsieur ZANIN Daniel, Madame MAERTEN Marie-Bernard à Monsieur DINIZ-DUPRAT Jean Luc,

#### **Absents :**

Monsieur BENVENUTO Raymond, Madame CLUCHIER Marie Christine, Monsieur GROTTO Serge, Madame PÈRE Catherine,

Est désignée secrétaire de séance : Madame DUJAY-BLARET Janine

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.13

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : [cias@cc-deuxrives.fr](mailto:cias@cc-deuxrives.fr)

**2025-D-7-1-1-02****Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2025 - CIAS***Service émetteur : CIAS**Rapporteur : Monsieur ZANIN Daniel, Vice-Président du CIAS***INVESTISSEMENT :****Dépenses :****- Travaux à l'Accueil Jour : 180 304,20 € TTC**

Ce montant comprend :

- \* la réparation à neuf d'une porte en bois spécifique pour 12 372,00 €
- \* la rénovation de la toiture, la réfection des zingueries pour 25 732,20 €
- \* la réalisation de plans par un dessinateur pour 2 200,00 €
- \* les travaux énergétiques (isolation des murs et plafonds, changement de l'éclairage, changement des menuiseries) pour 86 000,00 €
- \* les travaux de rénovation (peinture, sol, aménagement de la cuisine et des toilettes, nettoyage après chantier) pour 54 000,00 €

**- Travaux dans le logement d'urgence : 69 576,41 € TTC.**

Ce montant comprend :

- \* la réfection totale de la salle d'eau et des toilettes (sol, mur, plafond, appareillages, VMC, ballon d'eau chaude) pour 20 050,97 €
- \* les menuiseries (remplacement des fenêtres et réfection des volets) pour 36 306,00 €
- \* les peintures de l'appartement, des menuiseries bois et des volets pour 13 219,44 €

**Recettes :**

Fonds de compensation TVA : 7 370,53 €

Amortissements : 16 913,81 €

**FONCTIONNEMENT :****Dépenses :****Subvention équilibre Résidence Balivernes : 139 000,00 €****Subventions associations :**

-FSL :	7 700,00 €
-FAJ :	2 200,00 €
-UDAF82/emploi VIF :	5 000,00 €
-ADIL :	2 815,00 €
-CIDFF :	3 800,00 €

**TOTAL : 21 515,00 €**

Paiement loyer, véhicule CLIC

3 550,00 €

Assurances65 700,00 € dont 52 000,00 €  
cnp assurance personnel CNRACLRecettes :**Augmentation des tarifs de 3 % : (voté CA du 09 décembre 2024)**

		2025
<b><u>Accompagnement scolaire</u></b>		
Rémunération nette horaire		21,00 €
Participation des familles		0,60 €
<b><u>Repas à domicile</u></b>		
Tranche ressources 1 (Revenus mensuels inférieurs ou égaux à 1 012,02 € pour une personne seule/ 1 492,08 € pour un couple – plafonds ASPA 2024)		4,85 €
Tranche ressources 2 (Revenus mensuels compris entre 1 012,03 € et 1 139,00 € pour une personne seule/ 1 492,09 € à 1 780,00 € pour un couple)		6,03 €
Tranche ressources 3 (Revenus mensuels compris entre 1 139,01 € et 1 298,00 € pour une personne seule/ 1 780,01 € à 2 080,00 € pour un couple)		7,80 €
Tranche ressources 4 (Revenus mensuels supérieurs à 1 298,01 € pour une personne seule/ 2 080,01 € pour un couple)		9,56 €
Coût de la livraison		3,50 €
<b><u>Transport à la demande</u></b>		
Transport urbain		4,25 €
De 1 à 50 kms		0,82 €
A partir du 51 kms		0,56 €
Majoration kilométrique dimanche et jour férié		0,34 €

**Accueil de jour : (voté CA du 09 décembre 2024)**

		2025
<b><u>Accueil de jour médicalisé</u></b>		
½ journée (transport inclus)		20,20 €
½ journée (transport et repas inclus)		23,00 €
Journée complète (transport et repas inclus)		41,75 €

Service mandataire : (vote CA du 09 décembre 2024)

Nombre d'heures	Frais de gestion 2025
De 1 h 00 à 19 h 00	1,15 € de l'heure
De 20 h 00 à 39 h 00	1,00 € de l'heure
De 40 h 00 à 59 h 00	0,85 € de l'heure
De 60 h 00 à 80 h 00	0,70 € de l'heure
Au-delà de 80 h 00	Forfait de 55,00 €

Subventions sollicitées :

-Accompagnement Scolaire :

**12 707,50 € CAF**

-CLIC : Centre Local d'Information et

de Coordination Gérontologique **35 664,33 € Département**

-CC2R :

**735 000,00 € Subvention d'équilibre**

## RECAPITULATIF BUDGETS

Les budgets CIAS, SAAD et Résidence Balivernes sont équilibrés en recettes et en dépenses.

Les budgets SSIAD et Accueil de Jour, dans le cadre de l'EPRD, ne sont pas soumis à l'équilibre budgétaire.

**Budget principal :**

### **CIAS**

Fonctionnement :	4 981 600,00 €
Investissement :	250 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 231 600,00 €</b>

**Budgets annexes :**

### **SSIAD**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement :	1 161 458,00 €	1 113 572,46€
<b>TOTAL</b>	<b>1 161 458,00€</b>	<b>1 113 572,46€</b>

### **SAAD**

Fonctionnement :	3 137 627,24 €
Investissement :	69 152,99 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 206 780,23 €</b>

### **Résidence Balivernes**

Fonctionnement :	898 958,00 €
Investissement :	2 511 185,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 410 143,00 €</b>

### **Accueil de Jour**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement :	267 291,50 €	235 257,75 €
<b>TOTAL</b>	<b>267 291,50 €</b>	<b>235 257,75 €</b>

~~TOTAL des BUDGETS :~~

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Fonctionnement :</b>	<b>10 446 934,74 €</b>	<b>10 367 015,45 €</b>
<b>Investissement :</b>	<b>2 830 337,99 €</b>	<b>2 830 337,99 €</b>
<b><i>TOTAL</i></b>	<b><i>13 277 272,73 €</i></b>	<b><i>13 197 353,44 €</i></b>

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES***Centre Intercommunal  
d'Action Sociale***Annexe 1****DÉBAT D'ORIENTATION  
BUDGÉTAIRE 2025****1)- STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES EFFECTIFS****– Emplois permanents (hors SSIAD et Balivernes)****ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE 2020 à 2025 - État au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année****EMPLOIS PERMANENTS**

ANNÉE	EFFECTIFS BUDGÉTAIRES	EFFECTIFS POURVUS PAR TITULAIRES	CONTRACTUELS	Emplois vacants	TOTAL POURVUS
01/01/2020	89	70	8 (+ 17 rempla congés)*	11	78
01/01/2021	94	74	8 (+ 35 rempla congés)*	12	82
01/01/2022	96	75	5 (+ 18 rempla congés)*	18	80
01/01/2023	104	81	5 (+4 rempla congés)*	15	86
01/01/2024	104	87	5 (15 rempla congés)*	12	92
01/01/2025	104	80	12 (14 rempla congés)*	12	92

**\*Remplacement congés divers (annuels, maladie, emplois vacants).**

- Les effectifs budgétaires correspondent aux **emplois permanents** créés et existants dans notre établissement au 1<sup>er</sup> janvier 2025, qu'ils soient pourvus ou pas, soit **104**.
- **92 emplois sont pourvus, 80 par des titulaires, 12 par des contractuels sur emplois permanents.**
- 14 agents contractuels étaient recrutés sur des absences d'agents en congés ou en maladie et sont donc déjà comptabilisés dans les effectifs.

**EMPLOIS NON PERMANENTS**

- Par ailleurs, des **Emplois Non Permanents** ont été créés au **- Service Aide à domicile :** (40 créations et 22 pourvus au 1<sup>er</sup> janvier 2025)
    - **20 emplois de contractuels non permanents en accroissement temporaire d'activité**
    - **20 emplois de contractuels non permanents en accroissement saisonnier d'activité**
- complètent l'effectif du service d'aide à domicile afin d'assurer au quotidien la continuité du service,
- SOIT, 128 agents présents au 1<sup>er</sup> janvier 2025 dont 22 sur des emplois non permanents.

- **Les effectifs budgétaires sont stables à 104 agents.**

**12 emplois sont donc vacants et correspondent :**

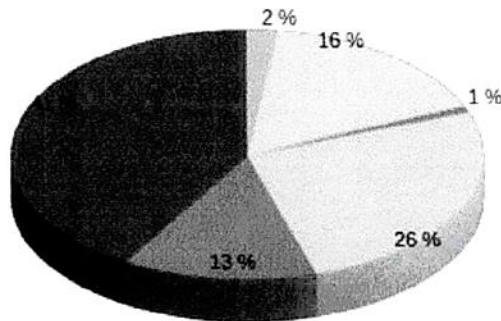
- à 1 emploi d'attaché hors classe,
- à 1 emploi de rédacteur principal 1ère classe vacant suite à une promotion interne,
- à 7 emplois d'agent social (aides à domicile) inférieurs à un mi-temps,
- à 3 emplois vacants d'agent social, aides à domicile (suite à des départs en retraite/ licenciement pour inaptitude physique).

**COMPOSITION DES EFFECTIFS (SSIAD et Balivernes compris)**

- **La filière la plus représentée est la filière médico-sociale : 84 % de l'effectif total.**
- **91 % des agents sont des femmes.**
- **79 % des agents appartiennent à la catégorie hiérarchique C,**
  - 17 % à la catégorie B,
  - 4 % à la catégorie A.
- 64 % des postes sont à temps non complet.
- L'âge moyen des agents est de 48 ans.

ÉVOLUTION DES RÉMUNÉRATIONS**Budget Prévisionnel 2025**

■ Rémunérations titulaires      ■ NBI/ SFT/ Autres indemnités titulaires  
 □ Rémunérations contractuels      ■ Participation employeur santé/ prévoyance  
 Charges patronales      □ Autres charges



	MASSE SALARIALE		REMUNERATION PRINCIPALE (titulaires)	Primes/nbi/sft titulaires	REMUNERATION CONTRACTUELS	Participation employeur santé/ prévoyance	Charges patronales
Réalisé 2020	2 744 063,00 €		1 218 667,00 €	0,00 €	678 734,00 €	11 178,00 €	477 029,00 €
Réalisé 2021	2 943 634,00 €	7 %	1 267 069,00 €	291 889,00 €	775 900,00 €	23 540,00 €	585 284,00 €
Réalisé 2022	3 451 586,00 €	17 %	1 393 229,00 €	451 244,00 €	850 899,00 €	14 900,00 €	741 314,00 €
Réalisé 2023	3 657 275,00 €	4,85 %	1 544 644,00 €	337 337,00 €	918 918,15 €	14 684,69 €	823 697,21 €
Réalisé 2024	3 663 038,00 €	0,15 %	1 626 600,00 €	518 031,00 €	915 177,00 €	17 266,00 €	633 099,00 €
Prévisionnel 2025	3 847 380,00 €	5,03 %	1 588 000,00 €	515 360,00 €	993 140,00 €	18 980,00 €	633 570,00 €

**SOIT 5,03% d'augmentation de 2024 à 2025**

A noter : la colonne Primes/Nbi/Sft titulaires augmente considérablement en 2024 en raison de l'affectation du Complément de traitement indiciaire (CTI) sur cet article budgétaire dans le nouveau logiciel RH (montant du CTI annuel environ 230 000,00 €) alors que précédemment il s'impactait en rémunération principale) et du paiement de la prime pouvoir d'achat accordé exceptionnellement en 2024.

**Les prévisions budgétaires sont en augmentation, s'expliquant par :**

**1 - La hausse de 3 points de la part patronale CNRACL :**

Le décret relatif à la hausse des taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL programme l'augmentation de 12 points du taux de cotisations vieillesse des employeurs sur 4 ans. Ainsi les nouveaux taux pour les rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux affiliés à la CNRACL sont fixés à :

- 34,65 % en 2025 (au lieu de 31,65%), +3 points
- 37,65 % en 2026,
- 40,65 % en 2027,
- 43,65 % en 2028.

Cette augmentation représente 17 000,00 € au CIAS pour le prévisionnel 2025.

## **2- La prévision de l'augmentation du SMIC en 2025**

Le SMIC augmente tous les ans, parfois même plusieurs fois par an depuis quelques années (en lien avec l'inflation) et toutes les aides à domiciles contractuelles sont directement impactées par ces mesures.

## **3- Des évolutions de carrière de l'année**

Comme tous les ans, les agents voient leur carrière évoluer (échelons, grades) et en conséquence, leur rémunération.

## **4- Une augmentation du RIFSEEP :**

Tous les ans le régime indemnitaire des aides à domicile est recalculé en fonction du nombre d'heures qu'elles ont effectuées en N-1 en prenant en compte leur taux horaire ; cela crée en 2025 une augmentation de 10 000,00 €. De plus, dès un an d'ancienneté les nouveaux entrants se voient attribuer un régime indemnitaire pour 10 000,00 € supplémentaires en 2025.

## **5- Un recrutement à l'accueil de jour et augmentation du temps de travail**

Dans le cadre de la médicalisation de l'accueil de jour, l'augmentation de la masse salariale pour ce service représente 20 000,00 € en lien avec le recrutement d'une infirmière et l'augmentation du temps de travail de l'agent social en 2024.

## **6- Le recrutement de 3 référentes métiers en 2024**

3 référentes métiers ont été recrutées en 2024 suite à un appel à projet avec financement du département. Le montant de leur rémunération est pris en charge par le département pour trois ans, mais cela apparaît dans les dépenses 2024/2025.

## 7- Des remplacements indispensables au bon fonctionnement des services

A cela, il faut rajouter le recours à des remplaçants, plus particulièrement au service d'aides à domicile, services dans lequel il est nécessaire de remplacer.

Ces recrutements temporaires, voire longs dans le cas de graves maladies génèrent un surcoût de personnel avec le paiement de deux agents pour un poste.

L'assemblée prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025.

Fait et délibéré les, jour,  
mois et an que ci-dessus

Pour extrait conforme,  
Valence d'Agen, le 10 mars 2025

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président du CIAS,



Daniel ZANIN

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légales le

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montauban dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*